



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 11 juin 2009
Compte rendu affiché le : 17 juin 2009
Date de la convocation : 29 mai 2009

Nombre de délégués : 31	Nombre de délégués concernés : 31
En exercice : 31	En exercice : 31
Présents : 21	Présents : 21
Votants : 21	Votants : 21

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, , Vocanson E, Gros R, Louat R
CCFL : Mrs Rousset L, Berthet C, Gonon P, Montagnon M, Séon M, Bruyas J F
SIAHL: Mrs, Villard P, Lhopital J L, Mme Larue M F
SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Thizy G, Reynard R, Piot M, Bouchut O, Mme Grange M, Pallandre A
Secrétaire de séance : Mr Berthet C
Excusés : Mrs Boudier J P, Moralès P, Lornage F, Bruyas J M, Vincent G, Blancherd B

N°182 Objet – COMPTE DE GESTION SIMA

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, Madame Favard, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2008
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- *DECLARE* que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Saint Galmier

Le 15 juin 2009

Le Président
Jean Yves Charbonnier